

On a également réalisé des progrès dans d'autres régions. Fin novembre 1991, l'Inde a modifié sa position et accepté d'étudier les propositions visant à organiser une conférence à cinq où l'on examinerait la possibilité de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans l'Asie du Sud. Ce changement est intervenu à la suite de rencontres avec des dirigeants américains et après que l'ex-URSS a indiqué qu'elle allait changer sa politique et appuyer une proposition du Pakistan visant à présenter une résolution sur cette question à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Inde n'a pas encore annoncé qu'elle assisterait à une telle conférence, mais elle y est vivement encouragée. Le Pakistan, pour sa part, a reconnu qu'il possédait les composants et les capacités voulues pour construire un engin nucléaire, mais il a pris l'engagement de ne pas le faire et de ne pas transférer de technologies ou communiquer de renseignements à d'autres pays. (Voir chapitre 7, Le Traité sur la non-prolifération).

Le 20 janvier 1992, les deux Corées ont signé un accord historique aux termes duquel elles sont convenues d'interdire les armes nucléaires dans la Péninsule. Cet accord est intervenu après un revirement de la position nord-coréenne sur l'inspection de ses installations nucléaires par l'AIEA. Il interdit à la Corée du Nord et à la Corée du Sud d'effectuer des essais, de produire, de recevoir, de posséder, d'entreposer ou de déployer des armes nucléaires, et de posséder des établissements capables de retraiter des matériaux nucléaires et de produire de l'uranium enrichi. (Voir chapitre 27, Les Corées).

Au Canada, quelque 170 municipalités se sont déclarées zones exemptes d'armes nucléaires. Le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et l'Ontario ont fait de même. Environ 60 p. 100 de la population canadienne habite donc des zones classées dénucléarisées par les autorités locales. En février 1990, le député néo-démocrate Svend Robinson a demandé au gouvernement de respecter la déclaration de 1983 du Conseil municipal de Vancouver faisant de cette ville une zone dénucléarisée, et d'interdire dans son port les escales des navires dotés d'armes nucléaires. En mars 1990, le député néo-démocrate Robert Skelly a présenté à la Chambre une pétition visant à faire de la Colombie-Britannique une zone exempte d'armes nucléaires et à interdire aux navires porteurs de telles armes de faire escale dans les ports de cette province (voir l'édition du *Guide* de 1990).